



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **19 mars 2024** à 16h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy

sont absents à cette séance :

Madame Samantha Roy, Messieurs Jean-Benoît Létourneau et Renald Drouin

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Jean-Paul Grondin.
Madame Marie-France Faucher directrice générale adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

2 - AVIS À CONVOCATION

La directrice générale adjointe a envoyé un avis de convocation à tous les conseillers municipaux par courriel.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le pro-maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2024-260 AFIN DE CONSOLIDER LE DÉFICIT 2022
 - 4.2 - CHANGEMENT NÉCESSAIRE DE LA SWITCH DANS LE BUREAU MUNICIPAL
 - 4.3 - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE ROUTE 112
 - 4.4 - ADJUDICATION DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CASERNE
 - 4.5 - RÉSULTATS DES ENTREVUES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 4.6 - RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS

2024-
03-8887



N° de résolution
ou annotation

2024-
03-8888

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

4.7 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR NOS ACTIFS (TABLETTE)

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2024-260 AFIN DE CONSOLIDER LE DÉFICIT 2022

Madame Julie Leblond conseillère, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-260 décrétant une dépense et un emprunt pour la consolidation du déficit accumulé au 31 décembre 2022.
- dépose le projet du règlement numéro 2024-260 intitulé règlement décrétant une dépense de 2 434 943 \$ et un emprunt de 2 434 943 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022.

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-260

DÉCRÉTANT UN DÉPENSE DE 2 434 943 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 434 943 \$ AFIN DE CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport financier 2022, la municipalité d'East Broughton, par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, Madame Audit nous révèle un déficit d'opération de l'ordre de 2 434 943 \$;

ATTENDU QU'après vérification et preuve à l'appui, la directrice générale adjointe constate que 98% du déficit a été causé par le paiement dans le compte d'opérations d'un montant de 2 392 014 \$ qui a servi, à payer l'infrastructure du remplacement du système de réfrigération dans l'aréna. Le reste du déficit a payé les intérêts;

ATTENDU QU'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Article 2:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 434 943 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 434 943 \$ sur une période de 20 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables tel qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2024-
03-8889

4.2 - CHANGEMENT NÉCESSAIRE DE LA SWITCH DANS LE BUREAU MUNICIPAL

Attendu que la switch qui contrôle autant le système téléphonique que le système informatique est désuète (elle date d'au moins 20 ans);

Attendu qu'étant désuète, elle ralentit nos systèmes et serait vraiment un investissement nécessaire à tous les systèmes de la Municipalité;

Attendu que nous avons reçu une soumission de Cyber 3D et que le conseiller Monsieur André Roy a vérifié auprès d'autres compagnies afin de valider le prix reçu et les autres sont comparables,

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du commutateur Fortinet L3 24 Port, au coût de 1 771,99 \$ plus taxes, tel que soumissionné par Cyber 3D. Nous retirons de la facture, la configuration de la switch, le conseiller André Roy va superviser ces travaux.

ADOPTÉE

2024-
03-8890

4.3 - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE ROUTE 112

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 841 000 \$ qui sera réalisé le 2 avril 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 841 000 \$ qui sera réalisé le 2 avril 2024, réparti comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-231	4 841 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2022-231, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller ANDRÉ ROY, appuyé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 avril et le 2 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD
300 BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD-MINES, QC G6G 7M8

8. Que les obligations soient signées par le pro-maire et la directrice générale adjointe. La Municipalité d'East Broughton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2022-231 soit plus court que celui originellement fixé,



Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

N° de résolution
ou annotation

c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2024-
03-8891

4.4 - ADJUDICATION DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CASERNE

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	19 mars 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	2 avril 2024
Montant :	4 841 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2022-231, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 avril 2024, au montant de 4 841 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

146 000 \$ 4,90000 % 2025

153 000 \$ 4,55000 % 2026

161 000 \$ 4,40000 % 2027

169 000 \$ 4,40000 % 2028

4 212 000 \$ 4,40000 % 2029

Prix : 98,53447 Coût réel : 4,75987 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

146 000 \$ 4,75000 % 2025

153 000 \$ 4,55000 % 2026



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

161 000 \$ 4,40000 % 2027

169 000 \$ 4,40000 % 2028

4 212 000 \$ 4,40000 % 2029

Prix : 98,48800 Coût réel : 4,77014 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

146 000 \$ 4,90000 % 2025

153 000 \$ 4,55000 % 2026

161 000 \$ 4,40000 % 2027

169 000 \$ 4,35000 % 2028

4 212 000 \$ 4,35000 % 2029

Prix : 98,19000 Coût réel : 4,79571 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND, appuyé par le conseiller ANDRÉ ROY et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 841 000 \$ de la Municipalité d'East Broughton soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le pro-maire monsieur Jean-Paul Grondin et la directrice générale adjointe madame Marie-France Faucher soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

2024-
03-8893

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que le comité des relations humaines a passé trois entrevues intéressantes lundi le 11 mars 2024 en pm;

Attendu que le comité a rejeté un candidat comme futur directeur car il ne répond pas aux normes que le conseil municipal recherche;

Attendu que les deux autres individus seraient de bons candidats;

Attendu que le comité des relations humaines a choisi de faire passer un test de personnalité aux deux candidats;

Attendu qu'un des candidats s'est désisté.

En conséquence et après que le dernier candidat ait passé le test, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Madame Émilie Guillemette aux conditions telles qu'acceptées par les deux parties.

Il est de plus autorisé que monsieur le maire et la directrice générale adjointe signent le contrat de travail de la directrice générale Madame Émilie Guillemette pour et au nom de la municipalité d'East Broughton

4.6 - RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS

Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus (Zone 12-13) a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et le Service incendie de East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus (Zone 12-13) arrive à l'échéance.

Il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ, appuyé par le conseiller ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité:

- D'AUTORISER la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1 juillet 2024 au 30 juin 2025;
- D'AUTORISER la directrice générale adjointe à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Municipalité d'East Broughton;
- Que la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉE



2024-
03-8894

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

**4.7 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR NOS
ACTIFS (TABLETTE)**

Attendu que nous possédons déjà la tablette qui contient nos actifs et que ceux-ci héberge déjà nos actifs;

Attendu que le nouveau directeur est disposé à ce que les employés soient formés afin de se servir de cette tablette;

Attendu que pour héberger notre site, les frais annuels proposés par WSP sont de 4 365 \$ plus taxes;

Attendu que pour la formation le montant estimé est de 1 385 \$

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise l'hébergement du site par WSP au coût proposé 4 365 \$ et autorise la formation de nos employés au coût de 1 385 \$

ADOPTÉE

2024-
03-8895

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 17 h 00.

ADOPTÉE

Jean-Paul Grondin
Pro-Maire

Marie-France Faucher
Directrice générale adjointe

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Paul Grondin
Pro-maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-France Faucher, directrice générale adjointe, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.